

2021/0036

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt et un, le vingt février, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHATELAIN.WERY.RAVIDAT.

Mmes BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.WAUCHEUL

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à Mme BLANDO.

M. PETIT à M. COQUELET.

M. CHRETIEN à M. SEGUIN.

Mme CUVILLIER-BOUILLON à M. RAVIDAT

Absentes excusées : Mmes SALLA et MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Appel à projets FIPD 2021 – Programme « s » vidéo protection.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a ouvert un appel à projets pour permettre l'installation d'une vidéo protection aux abords des lieux ouverts au public.

Le projet a pour objectif d'installer 21 caméras au sein de la commune afin de sécuriser les lieux névralgiques de la ville en continuité avec l'installation de la vidéo protection de la commune d'Avesnes-sur-Helpe

Ayant pris connaissance du projet proposé par la commune d'Avesnelles qui s'élève à 120 832,87 euros H.T. soit à la somme de 144 999,42 euros TTC.

L'assiette de subvention ne pourra excéder 15 000,00 euros par caméra.

Les travaux projetés en 2021 seront à inscrire au budget primitif 2021 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le **23 FEV. 2021**

ID : 059-215900358-20210223-20210023\_D0039-DE

## Suite de la délibération 2021/0036

Dépenses		Recettes	
Centralisation, exploitation et travaux communs à toutes les zones	25 556,30 €	Subvention sollicitée au titre FIPD 2021 - 50 % du montant global de l'assiette (15 000 euros par caméra) de subvention éligible sans excéder 80 % du coût total HT de l'opération	96 666,28 €
Caméras entrée de ville rue du Taille Pied	10 253,75 €		
Caméras entrée de ville rue du Moulinet	9 906,62 €		
Caméras entrée de ville RN2	8 655,14 €		
Caméras entrée de ville rue Léo Lagrange	6 402,75 €		
Caméras entrée de ville route de Sains	9 587,11 €		
Caméras garderie et services techniques	10 530,25 €		
Caméras rue Charles Séry	4 129,24 €		
Caméras cimetière	6 100,62 €		
Caméras mairie	4 780,01 €		
Caméras rond point Léo Lagrange	9 042,19 €		
Caméras complexe sportif	15 888,87 €		
T.V.A. (20 %)	24 166,57 €	Fonds propres de commune	48 333,14 €
<b>Montant T.T.C de l'opération</b>	<b>144 999,42 €</b>	<b>Montant T.T.C de l'opération</b>	<b>144 999,42 €</b>

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** l'avant-projet présenté ci-dessus,

**Sollicite** le financement au titre du FIPD 2021 au taux de 80 % du montant H.T. au vu de l'assiette définie à 15 000,00 euros par caméra, soit une subvention d'un montant de 96 666,28 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

AVESNELLES le 23 FEV. 2021  
Le Maire,

